

ont été reconnus, et cela depuis 1969 par le gouvernement Trudeau de l'époque, à l'effet que toute construction du gouvernement fédéral sur le territoire de la Capitale nationale devait être examinée et équilibrée des deux côtés de la rivière.

• (1650)

Et nous souhaitons, monsieur le Président, que ce gouvernement respecte les politiques antérieures qui n'ont jamais été officiellement changées. Et j'ose souhaiter, en terminant, monsieur le Président, de voir le gouvernement apporter des changements à la situation qu'ils ont eux-mêmes créée, et j'ose souhaiter que dans les prochains jours on retournera aux demandes de soumissions telles qu'elles avaient été demandées, et que l'on respectera non seulement les entrepreneurs qui ont fait des demandes de soumissions, mais que l'on respectera aussi la population canadienne, et surtout la population qui réside à l'intérieur de la région de la Capitale nationale.

M. Assad: Monsieur le Président, premièrement, je voudrais remercier mon collègue, le député de Hull—Aylmer, pour un exposé très à point et très exact. Monsieur le député, durant votre discours, j'ai remarqué une réaction. Quand vous avez parlé du libre-échange, j'ai vu, comme à l'habitude, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures réagir. Si vous me le permettez, monsieur le Président, je vais le dire en anglais.

[Traduction]

Chaque fois que nous parlons du libre-échange, nous voyons le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) sursauter. Je ne puis m'empêcher de citer un passage de Shakespeare: «La dame fait trop de protestations, me semble-t-il.»

Une voix: Il s'agissait d'une dame.

[Français]

M. Assad: Monsieur le Président, je voudrais vous demander. . .

[Traduction]

Arrêtez-vous au sens. Vous savez ce que je veux dire.

[Français]

Monsieur le Président, le député a mentionné l'affaire de Transports Canada—Hull, et je demanderais à mon collègue, il sera d'accord pour m'appuyer, et de dire que les députés conservateurs qui représentent le Québec dans cette Chambre ont failli à leur tâche. Vous avez la chance ici de faire respecter le Québec, un processus reconnu partout, et vous n'avez pas dit un mot. Même le premier ministre du Québec a dit que c'était une injustice grave. Est-ce qu'on a eu des répercussions des députés du Québec ici? Pas un mot! Je demande au député de Hull—Aylmer s'il est d'accord avec moi qu'on accuse les députés du Québec, ici à la Chambre, les députés conservateurs. On vous demande de faire respecter le Québec, et vous ne l'avez pas fait. Vous avez une occasion en or ici de démontrer que vous représentez tout le Québec. Et regardez ce qui est arrivé dans la région de Hull, la région de l'Outaouais québécois: un processus normal. . . et pas

Le budget—M. Rocheleau

un mot de votre part, quand tout le monde est d'accord que c'est un dossier qui est scandaleux. Et il n'y a pas eu un mot de députés conservateurs! Vous devriez avoir honte et je voudrais que le député de Hull—Aylmer commente sur cette question, et on porte une accusation contre vous autres. Vous ne faites pas votre «job»! Et lui non plus!

M. Rocheleau: Monsieur le Président, je demanderais au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources d'arrêter de cacasser, s'il vous plaît.

Monsieur le Président, afin de répondre à mon collègue de Gatineau—La Lièvre (M. Assad), il a absolument raison. C'est un de mes collègues qui a siégé à l'Assemblée nationale pendant plusieurs années avec le gouvernement Bourassa et on n'aurait jamais toléré cela à Québec, et j'ai été ministre des Approvisionnement et Services et responsable de la Société immobilière du Québec, et je me serais fait pendre à Québec si j'avais fait une affaire comme celle-là.

Monsieur le Président, les députés du Québec, au nombre de 63, n'ont pas fait leur «job» dans ce dossier-là. Les députés conservateurs du Canada tout entier n'ont pas fait leur «job» dans ce dossier-là. L'ensemble des députés ont appris le Budget en même temps que nous autres par la télévision et depuis ce temps-là, ils ne l'ont pas lu encore. Et cela paraît! J'aimerais vous situer dans les faits, et cela c'est important: 21 promoteurs canadiens importants ont, de bonne foi, présenté des soumissions à Travaux publics Canada. C'est un fait, monsieur le Président! Plusieurs fonctionnaires de Travaux publics Canada ont, à de nombreuses occasions, affirmé aux médias et au public, que le projet sera octroyé, adjugé.

Est-ce qu'on pourrait demander aux fonctionnaires s'ils n'ont pas été trompés par leur patron, le ministre des Travaux publics, par le ministre des Finances, par le Président du Conseil du Trésor, par le premier ministre du Canada?

Monsieur le Président, est-ce qu'on pourrait se poser cette question-là? Est-ce qu'on pourrait aussi poser cette question aux fonctionnaires? L'entente Campeau avec le premier ministre du Canada occasionnera des coûts énormes aux contribuables canadiens pour l'enlèvement de l'amiante et l'amélioration du système de chauffage et de ventilation. On parle de coûts de l'ordre de 25 millions à 30 millions de dollars, monsieur le Président, et que le gouvernement fédéral va payer à 50 p. 100 pour faire plaisir à Campeau!

Et cela me fait penser qu'en 1978, le 27 juin, l'honorable ministre des Travaux publics actuel, qui était alors député de Central—Nova, se demandait: Je me demande combien de temps encore nous allons gaspiller l'argent des contribuables pour plaire à M. Campeau? C'est le ministre des Travaux publics actuel qui se demande combien on dépensera d'argent, encore pour plaire à M. Campeau! Et c'est lui qui est responsable de cela, monsieur le Président.

Oui, monsieur le Président, j'endosse entièrement les commentaires de mon collègue de Gatineau parce qu'il a raison et lui aussi se bat pour le principe, c'est le principe